

Envoyé email#1 07.09.2025 – Conseil Communal

Cohérence entre programme de législature, budget et gestion du bruit routier

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire,

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau du Conseil communal,

J'ai récemment adressé un courrier au Syndic de Chexbres au sujet de la problématique du bruit routier et de la mise en place de zones 30 km/h.

Après avoir pris connaissance du préavis 1/2024, du PV du Conseil communal du 19 mars 2024, ainsi que du budget 2025 et du programme de législature, il me semble qu'il existe un manque de cohérence entre :

- les objectifs affichés (qualité de vie, sécurité routière, durabilité),
- les obligations légales en matière de protection contre le bruit,
- et les moyens effectivement engagés dans le budget.

Je joins pour information la note que j'ai également transmise au Syndic.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer comment le Conseil communal entend s'assurer que le programme de législature et les engagements financiers de la commune restent cohérents, en particulier sur les enjeux de mobilité et de bruit routier.

Avec mes salutations les meilleures,